

**Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase  
Comté Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 16 juillet 2020 à 21h05 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

**Sont présents :** Madame Martine Côté, mairesse suppléante  
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège # 1  
Monsieur André Pâquet, conseiller siège # 2  
Madame Chantale Gendron, conseillère siège # 4  
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège # 6

**Les élus ayant renoncé à un avis de convocation et comme tous les conseillers sont présents, il y a ouverture d'une nouvelle séance à 21 h 05.**

Constat du quorum, sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Martine Côté. La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Rachel Poirier, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**Ouverture de la séance**

Madame la mairesse suppléante, Martine Côté, procède à l'ouverture de la séance à 21 h 05.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 129-20**

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Asphaltage du dôme à sel**  
**Résolution 130.20**

Considérant que le conseil a demandé une soumission pour le pavage du terrain nécessaire à la mise en place d'un dôme à sel et qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Eurovia au montant de 18 895.45 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantale Gendron et résolu d'octroyer le contrat à Eurovia pour le pavage du terrain du dôme à sel. Les crédits budgétaires nécessaires à la présente seront pris à même le budget d'investissement prévu à cet effet via la résolution 108-20 et la balance à même le fonds général.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Levée de la réunion**  
**Résolution 131-20**

Il est proposé par M. Nelson Lavoie de clore la séance à 21 h 10.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

\_\_\_\_\_  
Martine Côté  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Rachel Poirier  
Secrétaire trésorière adjointe

Je, Martine Côté, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Martine Côté, mairesse suppléante